

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE



BROCHURE DE CONVOCATION ET D'INFORMATION

Les actionnaires de GFI Informatique sont conviés par le conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire qui se tiendra :

le mercredi 20 mai 2009
à 10 heures

Centre de Conférence
Étoile Saint-Honoré
21-25, rue Balzac
75008 Paris

SOMMAIRE

Comment participer à l'Assemblée ?	P. 2
Ordre du jour	P. 4
Présentation des résolutions.....	P. 5
Projet des résolutions.....	P. 8
Exposé sommaire.....	P. 13
Résultats financiers des cinq derniers exercices	P. 14
Demande d'envoi des documents et renseignements.....	P. 15
Demande de carte d'admission.....	P. 16
Demande d'attestation de participation.....	P. 17

GFI Informatique

Société Anonyme au capital de 108 587 484 euros
Siège social : 15, rue Beaujon, 75008 Paris
385 365 713 RCS Paris

Comment participer à l'Assemblée ?

Formalités à accomplir préalablement

Quel que soit le mode de participation que vous choisirez, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire. **Vous devez donc** : **Pour vos actions nominatives** : être inscrit en compte nominatif (pur ou administré) au plus tard, le **troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris**.

Pour vos actions au porteur : faire établir par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres, une attestation de participation constatant l'inscription comptable de vos actions, **au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris** (attestation de participation).

Modalités de participation

Il vous suffit de compléter le formulaire joint au présent document, de le dater et de le signer. Il permet de choisir le mode de participation.

Pour assister personnellement à l'Assemblée

- Vous cochez la **case A** sur le formulaire
- Vous retournez ce formulaire, à l'aide de **l'enveloppe T jointe** ou par courrier simple à :

CACEIS Corporate Trust

Service Assemblées Générales Centralisées
14, rue Rouget de Lisle
92862 Issy Les Moulineaux Cedex 9
Télécopie n°01 49 08 05 82

- **Si vos actions sont au porteur**, vous devez joindre impérativement l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.

Pour être représenté(e) à l'Assemblée

- Vous cochez **la case B** du formulaire ; et
- vous **choisissez parmi les trois possibilités** qui vous sont offertes en cochant la case correspondante.

Donner pouvoir au président de l'Assemblée :

celui-ci émettra alors un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le

conseil d'administration et un vote défavorable dans le cas contraire (**voir formulaire case 1**),

voter par correspondance en noircissant, le cas échéant, les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion (**voir formulaire case 2**) ;

vous faire représenter par votre conjoint ou un autre actionnaire. Vous indiquez le nom et les coordonnées de la personne à qui vous donnez pouvoir pour assister à l'Assemblée et voter à votre place (**voir formulaire case 3**)

Dans tous les cas :

- **Vous retournez le formulaire**, à l'aide de l'enveloppe T jointe ou par courrier simple à CACEIS Corporate Trust
- **Si vos actions sont au porteur**, vous devez joindre dans tous les cas l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.

En aucun cas les demandes de carte d'admission ou les formulaires de vote par correspondance ou de pouvoir au Président de l'Assemblée ne doivent être retournés directement à GFI Informatique.

Comment participer à l'Assemblée ?

Comment remplir le formulaire de vote ?

Complétez le formulaire joint au présent document, datez et signez-le. Choisissez le mode de participation.

Vous désirez assister
à l'Assemblée :
Cochez la case **A**.

Vous désirez être
Représenté(e) à l'Assemblée :
Cochez la case **B** et choisissez
Parmi les trois possibilités.

A JE DESIRE ASSISTER A CETTE ASSEMBLEE et demande une carte d'admission : dater et signer ci-contre →
To be personally present to the General Annual Meeting and ask for an admission card delivery. Please date and sign as per contra

B **FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION (1)**
MAIL-IN VOTING FORM OR PROXY FORM - the English translation is for information only; in case of discrepancy, the French shall prevail.

Date et signature _____ cf au verso renvoi

1 JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT et l'autorise à voter en mon nom - dater et signer en bas sans remplir ni [2] ni [3]
I HEREBY APPOINT THE CHAIRMAN as my proxy and authorise him to vote on my behalf - date and sign without completing either [2] or [3]

2 VOTE PAR CORRESPONDANCE
MAIL-IN VOTING FORM

Choisissez / Choose [1] ou / or [2] or [3]
If you choose 2 or 3 you must complete the case correspondants / Same card. If you opt for choices 2 or 3, please shade the appropriate box as follows.

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance à L'EXCEPTION de ceux que je signale en notifiant comme ceci. La case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens, ce qui équivaut à voter NON. <i>I vote FOR all the resolutions submitted or approved by the Board of Directors or the Executive Board, EXCEPT those indicated by [] for which I vote AGAINST, or I abstain which is equivalent to voting AGAINST. Art L 161-1 see reverse (2).</i>										OUI / FOR		NON ABST / ABSTAIN			
[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	A	[]	[]	F	[]	[]
[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	B	[]	[]	G	[]	[]
[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	C	[]	[]	H	[]	[]
[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	D	[]	[]	J	[]	[]
[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	[]	E	[]	[]	K	[]	[]

veuillez pincer ici - Please fold here

3 POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE
PROXY TO ANOTHER SHAREHOLDER

Je donne pouvoir cf. au verso renvoi (3) à : I hereby empower (see 3 on reverse) M.

Pour me représenter à l'Assemblée mentionnée ci-dessus.
to be my representative at the above-mentioned shareholders meeting.

(1) IMPORTANT :

Avant d'exercer votre choix entre les 3 possibilités [1] [2] [3] offertes veuillez prendre connaissance des instructions figurant au verso.
Before selecting one of the three possibilities please see instructions on reverse side.

Nom, Prénom, Adresse Cf. au verso renvoi (1) Name first name, address See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'Assemblée
If amendments or new resolutions are submitted at the shareholders' meeting

- Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom
I appoint the Chairman to vote on my behalf
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)
I abstain from voting (this is equivalent to a vote against)
- Je donne procuration cf. au verso renvoi (3) à M.
I give proxy to (see reverse 3) M.

pour voter en mon nom.
to vote on my behalf. → []

Date et Signature
Date and Signature _____

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard le :
In order to be counted, all forms must be returned by the latest :

sur 1^{re} convocation sur 2^e convocation
Upon initial notification Upon notification of adjourned meeting

à la BANQUE à la SOCIÉTÉ
to the BANK to the COMPANY

N'oubliez pas de renseigner ce cadre pour le cas où des amendements ou de nouvelles résolutions seraient présentés en cours de séance.

Noircissez la case correspondant à votre choix.

Quel que soit votre choix, Datez et signez ici.

Ordre du jour

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire sera réunie le [mercredi 20 mai 2009](#)

à 10 heures, Centre de Conférence Étoile Saint-Honoré, 21-25, rue Balzac à Paris 75008.

Partie ordinaire

- Approbation des comptes individuels de l'exercice 2008
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende de l'exercice 2008
- Approbation des conventions et engagements visés par le rapport spécial des commissaires aux comptes
- Avenant du 15 avril 2008 avec la société Auteuil Conseil
- Avenant du 6 avril 2009 avec la société Auteuil Conseil
- Convention avec Monsieur Jacques Tordjman
- Expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Lebhar
- Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur Henri Moulard
- Nomination de deux administrateurs
- Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions

Partie extraordinaire

- Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature
- Pouvoirs

Présentation des résolutions

I. Approbation des comptes annuels

(première à troisième résolution)

Les deux premières résolutions traitent de l'approbation des comptes individuels et des comptes consolidés de l'exercice 2008 de GFI Informatique. Les comptes présentés ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires françaises pour les comptes individuels et pour les comptes consolidés, conformément à la réglementation en vigueur, en référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards).

La troisième résolution traite de l'affectation du résultat social de l'exercice 2008 et de la mise en paiement du dividende. Il est proposé aux actionnaires d'approuver la distribution d'un dividende d'un montant de 0,22 euros par action, dont le paiement en espèces aura lieu à compter du 10 juin 2009.

II. Conventions réglementées

(quatrième à septième résolution)

La quatrième résolution est relative au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. Des conventions peuvent intervenir directement ou indirectement entre la société GFI Informatique et une autre société avec laquelle elle a des dirigeants communs, voire entre la société GFI Informatique et ses dirigeants, ou encore avec un actionnaire détenant plus de 10 % du capital. Ces conventions dites « réglementées » doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration.

De la cinquième à la septième résolution, il est proposé à l'Assemblée générale, d'approuver :

- l'avenant du 15 avril 2008 à la convention avec la société Auteuil Conseil en date du 30 janvier 2006, fixant un complément d'honoraire d'un montant de 105 000 euros, au titre de l'exercice 2007 et une réévaluation du montant des honoraires calculés désormais sur une base annuelle de 380 000 euros. Monsieur Vincent Rouaix est le gérant et l'associé unique de la société Auteuil Conseil et le directeur général de GFI Informatique.

- l'avenant du 6 avril 2009 à la convention avec la société Auteuil Conseil en date du 30 janvier 2006, fixant un complément d'honoraire d'un montant de 108 000 euros, au titre de l'exercice 2008 et une réévaluation du montant des honoraires calculés désormais sur une base annuelle de 380 000 euros.
- La convention prévoyant de verser à Monsieur Jacques Tordjman, à l'occasion de son départ, un montant équivalent à deux années de rémunération fixe et variable, sur la base de 2008, soit un montant total brut de 1 360 000 euros. Ce montant sera versé le 31 mai 2009.

Le conseil d'administration considère que les conditions de cette allocation (situation de départ à la retraite du fondateur de la société), non prévues par le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, et proposées par le comité des rémunérations pour la cessation des fonctions de président-directeur général de Monsieur Jacques Tordjman, sont équitables au regard du rôle de Monsieur Jacques Tordjman en tant que fondateur de GFI Informatique, du développement et des résultats de la société jusqu'à ce jour et de son niveau de rémunération.

III. Mandat des administrateurs et censeurs

(huitième et neuvième résolution)

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Lebhar et le mandat de censeur de Monsieur Henri Moulard, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2008, nous vous suggérons, **par la huitième résolution**, de prendre acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Lebhar et, **par la neuvième résolution**, de

renouveler le mandat de censeur de Monsieur Henri Moulard pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011. Monsieur Henri Moulard, 71 ans, est administrateur de Burelle SA et Président du Comité des nominations et des rémunérations de GFI Informatique.

IV. Nomination de deux administrateurs

(dixième et onzième résolution)

Compte tenu de l'importance de la participation de la société Boussard & Gavaudan au capital de la société GFI Informatique, nous vous demandons de nommer, **par la dixième résolution**, en qualité d'administrateur, la société Boussard & Gavaudan Partners Limited représentée par Monsieur Alexis Chevrère.

Par la onzième résolution, nous vous demandons de nommer Monsieur William Bitan, en qualité d'administrateur. Monsieur William Bitan, 60 ans, est consultant indépendant auprès de sociétés informatiques dans le domaine des fusions-acquisitions, du coaching de directeurs financiers, de la communication financière et de l'élaboration de plans stratégiques.

V. Autorisation en vue de l'achat par la Société de ses propres actions (douzième résolution)

Au 31 décembre 2008 figuraient en portefeuille 569 246 actions ; cette auto-détention représente 1,05 % du capital social. Les actions détenues en propre n'ont pas droit ni au dividende, ni au droit de vote.

Nous vous proposons, dans **la douzième résolution**, de renouveler l'autorisation donnée à votre conseil, pour une période de dix-huit mois, d'acheter par la société ses propres actions. Cette résolution est semblable à celle adoptée l'an dernier. L'objectif exclusif de ce programme de rachat est l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GFI Informatique par un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de

liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

Le nombre maximal d'actions pouvant être acquises est limité à 1,7 % du capital et le montant maximum des fonds susceptibles d'être engagés dans l'achat de ses actions est de 7 360 000 euros.

Un document intitulé « descriptif du programme », intégré au document de référence de l'exercice 2008, décrivant les modalités de ces rachats, est consultable sur le site internet de la société www.gfi.fr.

Le « descriptif du programme » peut être obtenu également sous format papier auprès du siège social par tout actionnaire qui en ferait la demande.

Cette autorisation, donnée pour une durée de dix-huit mois, se substituerait à celle donnée lors de la précédente Assemblée.

Un bilan de ces opérations sera exposé dans le rapport spécial qui sera présenté à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

VI. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature (treizième et quatorzième résolution)

Il est proposé aux actionnaires, **dans la treizième résolution**, de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'Assemblée des actionnaires du 29 juin 2007 à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des éventuels apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation aurait une durée de vingt-six mois décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social au 31 décembre 2008, soit 5 429 374 actions.

Le conseil propose aux actionnaires d'adopter **la quatorzième résolution**. Cette résolution usuelle concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publicités et formalités légales.

Projet des résolutions

Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes individuels de l'exercice 2008

L'Assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2008,

approuve les comptes individuels dudit exercice ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008

L'Assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2008,

approuve les comptes consolidés dudit exercice ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice 2008 et fixation du dividende

L'Assemblée générale approuve les propositions du conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat de l'exercice 2008 :

Nous vous proposons d'affecter le résultat distribuable comme suit :

Origines	en euros
Report à nouveau	10 387 945,24
Résultat de l'exercice	16 511 738,33
Total	26 899 683,57

à la réserve légale pour	825 586,92
aux actionnaires à titre de dividende pour	11 944 623,24
Report à nouveau	14 129 473,41
Total	26 899 683,57

Ce dividende de 0,22 euros par action sera détaché de l'action le 5 juin 2009 et sera payable à compter du 10 juin 2009.

L'Assemblée générale décide que le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues à la date de la mise en paiement sera affecté au compte de « Report à nouveau ».

Le dividende sera éligible à l'abattement de 40 %

bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France conformément aux dispositions de l'article 158.3.2° du Code général des impôts, sauf option, lors de l'encaissement des dividendes ou sur revenus perçus au cours de la même année, pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

	2007	2006	2005
Nombre d'actions au 31 décembre	54 293 742	46 339 887	43 154 277
Valeur nominale	2	2	2
Dividende par action (en euro)	0,22	0,20	0,10
Montant total des dividendes versés	11 854 757	9 251 343	4 619 846
Montant des dividendes éligibles à l'abattement	11 854 757	9 251 343	4 619 846
Montant des dividendes non éligibles à l'abattement	Néant	Néant	Néant
Avoir fiscal par action (en euro)	na	na	na
Dividende global par action (en euro)	0,22	0,20	0,10

Quatrième résolution

Approbation des conventions et engagements visés par le rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements

visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approuve les conventions et engagements dont ledit rapport fait état.

Cinquième résolution

Convention réglementée avec la société Auteuil Conseil

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve l'avenant du 15 avril 2008 fixant un

complément d'honoraires d'un montant de 105 000 euros, au titre de l'exercice 2007 et une réévaluation du montant des honoraires calculés désormais sur une base annuelle de 380 000 euros.

Sixième résolution

Convention réglementée avec la société Auteuil Conseil

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve l'avenant du 6 avril 2009 fixant un

complément d'honoraires d'un montant de 108 000 euros, au titre de l'exercice 2008 et une réévaluation du montant des honoraires calculés désormais sur une base annuelle de 460 000 euros.

Septième résolution

Convention avec Monsieur Jacques Tordjman

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve la convention, autorisée par le conseil d'administration du

17 mars 2009, prévoyant de verser à Monsieur Jacques Tordjman, une somme équivalente à deux années de rémunération fixe et variable, sur la base de 2008, soit un montant total brut de 1 360 000 €.

Ce montant sera versé le 31 mai 2009.

Huitième résolution

Expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Lebhar

L'Assemblée générale prend acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur

Jacques Lebhar qui intervient à l'issue de la présente Assemblée générale.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur Henri Moulard

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de censeur de Monsieur Henri Moulard pour une durée de trois années, soit jusqu'à

l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Dixième résolution

Nomination de la société Boussard & Gavaudan Partners Limited en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de nommer la société Boussard & Gavaudan Partners Limited représentée par Monsieur Alexis Chevière, en

qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2011.

Onzième résolution

Nomination de Monsieur William Bitan en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur William Bitan en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, soit

jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2011.

Douzième résolution

Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

- autorise le conseil d'administration à acheter des actions de la société, dans la limite d'un nombre d'achat d'actions, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation du programme de rachat, fixé à 920 000 actions, soit 1,7 % du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2008 ;
- décide que lesdits achats pourront être effectués à tout moment, en une ou plusieurs fois, par tout moyen, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment, par achat en Bourse ou de gré à gré ou par l'achat de blocs ;

- décide que les actions de la société, dans la limite ci-dessus fixée, pourront être achetées en vue de l'objectif exclusif de procéder à l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GFI Informatique par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- fixe à 8 euros (hors frais d'acquisition) par action le prix maximal d'achat, soit une valeur maximale globale de 7 360 000 euros ; le prix maximal d'achat par action sera, le cas échéant, ajusté au cas d'opérations sur le capital, notamment en cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement d'actions ;

- donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes, et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation ;
- décide que le conseil informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente résolution ;
- fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de la présente autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2008.

Résolutions à caractère extraordinaire

Treizième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration à procéder à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société GFI Informatique et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5 429 374 actions soit 10 % du capital social au 31 décembre 2008 ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-

verbal de la présente Assemblée à l'effet d'effectuer les formalités prévues par la loi.

Exposé sommaire

de l'activité de GFI Informatique au cours de l'exercice 2008

Activité du Groupe

Pendant les trois premiers trimestres de l'exercice 2008, l'activité du groupe était bien orientée tant en France qu'à l'international et l'horizon 2010 restait l'objectif majeur de l'entreprise. Les événements macro-économiques intervenus depuis ont créé des incertitudes dont l'ampleur et les conséquences sont encore difficiles à apprécier.

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2008 est de 768,1 millions d'euros contre 688,5 millions d'euros l'exercice précédent. A périmètre constant, la hausse du chiffre d'affaires s'établit à 2,9%. Le résultat opérationnel courant du Groupe a légèrement progressé en valeur avec un montant de 44,9 millions d'euros après 44,8 millions d'euros constatés en 2007. Le taux de marge opérationnelle courante s'établit à 5,8% contre 6,5% en 2007.

En France, les activités d'ingénierie informatique dans le domaine bancaire acquises auprès de la société Viveo ont été intégrées à compter du 1^{er} avril 2008. A l'international, les acquisitions au Canada en janvier 2008 d'un bloc de contrôle

complémentaire de la société Accovia – leader dans les solutions pour le secteur du tourisme ainsi que l'acquisition en juillet 2008 de Bell Solutions – éditeur d'une gamme variée de progiciels et d'ERP proposés aux PME – permettront d'atteindre dans ce pays un niveau d'activité supérieur à 80 M\$ Can en année pleine.

En France, la croissance organique s'est établie à 5,0%, avec un dernier trimestre nettement moins bien orienté que les 9 premiers mois. La bonne tenue des offres stratégiques - ERP, TMA - et l'efficacité de l'industrialisation doivent être cependant soulignées. A l'international la croissance organique est légèrement négative et s'établit globalement à -1,1%. En Espagne, la baisse des activités télécommunication a été en grande partie compensée par une diversification réussie vers les « e-administration » et les ERP. En Italie, une plus grande sélectivité dans les affaires a réduit, dans un premier temps, le niveau d'activité mais le dernier trimestre a affiché quant à lui un niveau équivalent au dernier trimestre de 2007.

Perspectives du Groupe

En 2009, la priorité est de continuer à améliorer la génération de trésorerie à volume d'activité et résultat stables, le ralentissement observé lors du dernier trimestre 2008 devant se maintenir.

Dans ce contexte, GFI Informatique s'est donné plusieurs axes d'amélioration :

- amélioration de la productivité en renforçant le process des centres de services et des bases offshore et nearshore tout en renforçant encore la présence commerciale chez les grands donneurs d'ordres ;

- renforcement du contrôle des dépenses ;
- amélioration de la diffusion, notamment à l'international, des solutions logicielles développées dans le Groupe ;
- amélioration du management des ressources humaines, notamment grâce à la mise en place progressive de la GPEC (Gestions Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

Résultats financiers

des cinq derniers exercices

Le capital social est actuellement constitué d'une catégorie d'actions.

RESULTAT FINANCIER DES 5 DERNIERS EXERCICES

Le capital social est actuellement constitué d'une catégorie d'actions.

	2008	2007	2006	2005	2004
I Situation financière en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	108 587	108 587	92 680	86 309	86 308
Nombre d'actions émises	54 293 742	54 293 742	46 339 887	43 154 277	43 154 173
II Résultat global des opérations effectuées (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	353 682	311 083	276 406	264 930	242 454
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	34 479	1 444	12 564	9 741	4 757
Participation des salariés au titre de l'exercice	0	676	1 258	70	147
Impôt sur les bénéfices	(122)	(567)	6 141	2 330	206
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	16 512	(1 818)	9 324	14 841	(16 598)
Montant des bénéfices distribués *	11 945	11 945	9 268	4 634	0
III Résultat des opérations réduit à une action					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0,64	0,02	0,11	0,17	0,10
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,30	(0,03)	0,20	0,34	(0,38)
Dividende (avoir fiscal inclus) *	0,22	0,22	0,20	0,10	0,00
IV Personnel					
Nombre de salariés (effectif moyen)	3 502	3 323	3 049	2 979	2 895
Montant de la masse salariale	137 622	126 790	116 032	111 949	105 709
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	65 203	59 103	53 743	50 968	48 738

* Soumis à décision de l'Assemblée générale

Demande d'envoi

Des documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du Code de commerce

A retourner à : CACEIS Corporate Trust

Service Assemblées Générales Centralisées
14, rue Rouget de Lisle
92862 Issy Les Moulineaux Cedex 9
Télécopie n°01 49 08 05 82



Le soussigné(e) ⁽¹⁾.....

Nom (M., Mme ou Mlle).....

Prénom usuel

N°RueAdresse complète

Code postal.....Ville.....

Adresse courriel.....

Propriétaire de.....actions nominatives
.....actions au porteur ou nominatives administrées⁽²⁾

souhaite recevoir à l'adresse ci-dessus les documents ou renseignements visés à l'article R 225-83 du Code de commerce concernant l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du mercredi 20 mai 2009, à l'exception de ceux qui étaient annexés à la formule unique de procuration et de vote par correspondance.

Fait à.....

Le2009

Signature

Conformément à l'article R 225-88, al. 3 du Code de commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent obtenir de la Société, par une demande unique, l'envoi des documents et renseignements précités à l'occasion des Assemblées ultérieures d'actionnaires.

(1) Pour les personnes morales, indiquer la dénomination sociale exacte.

(2) Joindre une copie de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire gérant vos titres.

GFI Informatique

Société Anonyme au capital de 108 587 484 euros

Siège social : 15, rue Beaujon – 75008 Paris

385 365 713 RCS Paris - www.gfi.fr

Demande de carte d'admission

Actionnaires au porteur

La demande de carte d'admission et la demande d'attestation de participation constatant l'inscription comptable de vos actions (voir page suivante) doivent être adressées exclusivement à l'intermédiaire financier chargé de la gestion de vos titres.



Actionnaires nominatifs

La demande de carte d'admission est à retourner, sans autre formalité, à la banque :

CACEIS Corporate Trust

Service Assemblées Générales Centralisées
14, rue Rouget de Lisle
92862 Issy Les Moulineaux Cedex 9
Télécopie n°01 49 08 05 82

Le soussigné(e) ⁽¹⁾.....

Nom (M., Mme ou Mlle).....

Prénom usuel

N°RueAdresse complète

Code postal.....Ville.....

Adresse courriel.....

Propriétaire de.....actions nominatives
.....actions au porteur ou nominatives administrées⁽²⁾

Désire assister personnellement à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du mercredi 20 mai 2009 à 10 heures, Étoile Saint-Honoré, 21-25 rue Balzac, 75008 Paris.

Fait à.....

Le.....2009

Signature

(1) Pour les personnes morales, indiquer la dénomination sociale exacte.

(2) Joindre une copie de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire gérant vos titres.

GFI Informatique

Société Anonyme au capital de 108 587 484 euros

Siège social : 15, rue Beaujon – 75008 Paris

385 365 713 RCS Paris - www.gfi.fr

Demande d'attestation de participation

constatant l'inscription comptable de vos actions

Destinataire :

(à adresser par vos soins à votre intermédiaire financier)

.....
.....
.....
.....



Messieurs,

- En vue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire de la Société GFI Informatique du mercredi 20 mai 2009, à 10 heures, Étoile Saint-Honoré, 21-25 rue Balzac 75008 Paris, je vous prie de bien vouloir adresser à la banque **CACEIS Corporate Trust**, Service Assemblées Générales Centralisées, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy Les Moulineaux Cedex 9, télécopie n° 01 49 08 05 82, l'attestation de participation constatant l'inscription comptable de mes actions, **au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.**

Par ailleurs,

- je désire assister à cette Assemblée et, à cette fin, je vous demande de bien vouloir adresser également à la banque CACEIS le formulaire ci-joint, de demande de carte d'admission préalablement complété par mes soins (voir page précédente)⁽¹⁾ ;
- je ne désire pas assister à cette Assemblée, mais souhaite néanmoins y participer. Je vous demande de bien vouloir adresser également à la banque CACEIS le formulaire ci-joint de pouvoir et de vote par correspondance, préalablement complété par mes soins⁽¹⁾,

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à.....

Le2009

Signature

Expéditeur ⁽²⁾.....

.....
.....
.....

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Nom, prénom et adresse de l'actionnaire.

GFI Informatique

Société Anonyme au capital de 108 587 484 euros

Siège social : 15, rue Beaujon – 75008 Paris

385 365 713 RCS Paris - www.gfi.fr



GFI Informatique

Société Anonyme au capital de 108 587 484 euros

Siège social : 15, rue Beaujon – 75008 Paris

385 365 713 RCS Paris - www.gfi.fr